

COMPTE RENDU DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

DU 9 JUIN 2017

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil d’Administration du 15 mai 2017**

Le compte-rendu du Conseil d’Administration du 15 mai 2017 est approuvé à l’unanimité des administrateurs présents ou représentés.

1. **Présentation des comptes 2016**

Le Commissaire aux comptes, Monsieur Tesson, présente les résultats financiers de l’exercice 2016. Ceux-ci font apparaitre que les cotisations des communes et des EPCI ont été supérieures à celles budgétées. Toutes les communes ont versé leur cotisation, celle-ci varie en fonction du nombre d’habitants. L’augmentation du coût provient d’une hausse de la cotisation de 2015 à 2016 et est aussi fluctuante en fonction du nombre d’habitant.

Une partie des cotisations est reversée à l’AMF Nationale.

L’AMF 44 bénéficie d’un abattement sur les cotisations versées à l’AMF Nationale de 30% du fait que toutes les communes adhèrent. Par ailleurs, l’AMF 44 a également bénéficié d’une ristourne de 7, 5%, soit 12 000 euros car les cotisations sont versées avant le 30 juin à l’AMF.

Monsieur Baleydier demande s’il n’y a pas une double cotisation avec les communes nouvelles. La réponse est négative.

Madame Théveniau soulève la question de la cotisation des EPCI.

Monsieur Morilleau précise que cela pose problème avec la cotisation demandée aussi par l’ADCF.

Pour Monsieur Bréhier le problème de la double cotisation existe.

Monsieur Tesson précise qu’une fois la cotisation versée, il reste 222 000 euros à l’AMF 44. La subvention du Conseil Départemental s’élève à 78 000 euros et n’a pas augmenté depuis plusieurs années.

Les charges ont été de 168 000 euros en 2016. Elles ont augmenté de 10 000 euros. Ceci s’explique en raison du recours à du personnel extérieur pour un montant de 21 000 euros.

Par contre, l’évolution du site internet qui avait été budgétée pour 15 000 euros a été reportée en 2017 d’où un écart de 14 000 euros.

La dotation aux amortissements est de 5 000 euros.

On constate une baisse de 12 000 euros des charges d’exploitation liée essentiellement au report du site internet. Les résultats d’exploitation sont de 36 000 euros et le résultat est excédentaire de 37 000 euros.

Les administrateurs approuvent les comptes 2016 à l’unanimité. Ils seront présentés le jour de l’AG aux élus par Madame Cauchie, Trésorière et Monsieur Tesson, Commissaire aux comptes.

1. **Présentation du projet de budget 2018**

Le Président propose au vu de l’excédent 2016 et compte tenu de l’augmentation de la population de notre département de ne pas augmenter la cotisation pour 2018 soulignant qu’elle n’avait déjà pas augmenté entre 2016 et 2017 en raison du précédent excédent.

La cotisation représente 6,4 centimes pour 100 habitants.

Certains administrateurs soulèvent la question du prix de l’agenda des maires réalisé chaque année depuis plus de 20 ans. Le Président rappelle qu’il ne coûte rien à l’AMF 44 puisqu’il est entièrement financé par les partenaires.

Monsieur Tesson explique qu’il est important d’avoir une trésorerie importante afin de pouvoir payer la totalité des cotisations dues à l’AMF avant le 30 juin afin de bénéficier de la ristourne de 7,5%, soit environ 11 000 euros chaque année.

Monsieur Guerriau soulève la question d’optimiser nos placements financiers. Madame Théveniau est contre le fait de placer de l’argent.

Les administrateurs approuvent le projet de budget 2018 à l’unanimité. Celui-ci sera présenté par la Trésorière, Madame Cauchie le jour de l’AG. Ils votent à l’unanimité le maintien des cotisations actuelles pour les communes et les EPCI.

1. **Interventions lors de l’Assemblée Générale**

Le Président présente le programme de l’Assemblée générale et les différentes interventions et prises de parole prévues.

Madame Théveniau et Monsieur Morilleau présenteront le Réseau Local « manger local ».

Pour rappel une réunion a lieu le 21 juin à Ligné sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

1. **Point sur les lâchers de lanterne**

Plusieurs maires se posent des questions sur les lâchers de lanterne. Un avis tranché est nécessaire.

Se pose surtout le problème de l’armature. Monsieur Ouvrard précise qu’il existe des produits entièrement biodégradables.

Magalie, la juriste de l’AMF 44 a réalisé une note sur ce sujet qui a été diffusée à tous les maires.

1. **Point sur le programme des réunions de formation**

Monsieur Guerriau a réuni la commission formation deux fois afin de réfléchir à des thèmes de formation et d’information.

Une réunion sur la loi de finances sera programmée en fin d’année.

Une réunion de formation sur les relations entre la commune et l’école sera organisée en deux temps : les rythmes scolaires et les relations écoles/ parents/commune.

Les élus souhaitent organiser une réunion sur le thème du maire employeur avec notamment la question des relations entre le maire et le personnel communal ainsi que le statut de la FPT.

Monsieur Bréhier soulève la question du statut et des jurys de concours.

Madame Théveniau n’a pas d’école publique et est intéressée par le contrat d’association et le financement de l’école privée.

Monsieur Ouvrard s’inquiète de la suppression des accompagnants de vie scolaire.

Monsieur Morilleau trouve que lorsqu’il y a des négociations, la commune est souvent seule face au représentant de l’inspection académique.

1. **Questions diverses**

* Désignation à des commissions :

CDAC à revoir

SAFER : Monsieur Claude Gautier souhaite être titulaire à la SAFER Madame Théveniau accepte d’être suppléante mais si elle ne fait plus partie de la CDEN.

* Question de la rémunération des stagiaires : Madame Théveniau soulève la question de la rémunération des stagiaires qui a des conséquences importantes financièrement.
* Désignations à l’ARS : l’AMF doit faire des désignations pour diverses instances de l’ARS.

1. **Intervention de Géovendée et présentation du plan corps de rue simplifié (PCRS)**

Le Président a demandé à Géovendée de présenter leur expérience concernant la mise en place du plan corps de rue simplifié. Toutes les communautés ont été invitées à cette réunion d’information.

Financement : 50% pour les collectivités

Communautés : 10%, SYDEV : 20%, Eau : 20%, Département 85 : 18,18%, Région : 18,18 %, FEDER : 300 000 euros

Sociétés privées gestionnaires de réseaux : ENEDIS 8,18%, GRDF 2,73%, Vendée numérique 2,73%

Accord d’Orange

Refus de SOREGIE (gaz)

Dans le cahier des charges d’offres, il est important de prévoir le maintien à jour des données du PCRS.

Il y a un travail important à faire sur le lancement de l’appel d’offres et de son suivi.

Géovendée propose plusieurs services, c’est une plateforme unique en France avec 500 couches de données.

Il faut prévoir une réunion avec les partenaires et les collectivités concernant le montage financier.

Il faudra créer une structure en 44 pour porter le projet en faisant un copié collé de ce qui a été fait en Vendée à savoir une association avec l’AMF 44 , le SYDELA et Atlantic’eau.

Question : la nouvelle structure s’occupera-t-elle seulement du PCRS ou pas ?

Monsieur Perrion répond qu’il faudra avoir une discussion à ce sujet.

Madame Théveniau trouve que le SIG départemental est intéressant.

Monsieur Perrion précise qu’il est important d’avoir une structure autre car la CARENE et Nantes Métropole ainsi que certaines communes ne font pas partie du SYDELA.

Monsieur Clouet rappelle qu’il a fallu 10 ans en Vendée, et qu’il faut être pragmatique dans le 44 on ne pourra pas tout faire en même temps. Il faut s’inspirer de la Vendée. Géovendée c’est 4 personnes, 260 000 euros de budget et 10 ans de travail.

Géovendée est le relais de la région vers les EPCI et non un doublon avec Géopal (Région).

Le Président remercie les participants de leur présence et les convie à un verre de l’amitié.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 10 octobre 2017

Le Président, Un Membre du Conseil d’Administration,